moins qu'une dose considérable de patience et, surtout, l'amour de mon pays, pour ne pas leur répondre comme je devrais le faire. Une fois déjà, j'ai prié deux de mes amis d'aller demander à quatre de ces messieurs réparation par les armes pour des malveillances qui m'avaient profondément irrité.

Aujourd'hui, je ne sais plus ce qui me retient de ne pas mettre au jour certaines correspondances compromettantes pour beaucoup d'entre eux : mais je n'arriverais qu'à une chose. ce serait de jeter la division dans tout le parti républicain actuel, et j'estime que l'état n'est pas assez favorable pour l'aggraver à cause d'un fait qui me touche personnellement.

Il est certain que M. Jules Simon doit avoir des papiers curieux, et le jour où il se déciderait à les publier l'intérêt ne manquerait pas à cette publication.

PETITES NOUVELLES

*** Un journal allemand a été saisi ce matin à la frontière, pour offense envers le président de la République.

*** Mgr Richard et Mgr Thomas, qui viennent de quitter Rome, ont emporté la plus heureuse impression de l'accueil particulièrement affectueux que leur a fait le Saint-Père. Mgr l'évêque de Rodez, qui vient d'être reçu en audience et qui se trouve encore à Rome, au séminaire français, est aussi l'objet des plus touchants témoignages de la bienveillance pontificale.

*** Un bataillon de troupes chinoises, en garnison à Turfan, s'est révolté parce que leur solde n'était pas payée. Plusieurs des mutins ont été passés par les armes.

*** Demain, mercredi, un service de bout de l'an sera célébré en l'église Saint-François-de-Salles, à Paris, pour M. Alph. de Neuville, le regretté peintre des *Dernières cartouches* et de tant de beaux tableaux militaires.

*** M. Basly quittera Decazeville jeudi pour rentrer à Paris.

*** Quarante-six mille huit cent vingt-cinq personnes ont visité le Salon dimanche dernier. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint ces dernières années, même aux jours des grandes fêtes avec entrée gratuite.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Remplacement de l'impôt sur la prime d'assurance par l'impôt sur le capital assuré.

M. Steenackers, au nom de la 4e commission d'initiative, a présenté le rapport suivant sur la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura) et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de remplacer l'impôt sur la prime d'assurance par un impôt sur le capital assuré :

Messieurs,

La proposition de loi présentée par M. Bourgeois (Jura), et quelques-uns de ses collègues, tend à remplacer l'impôt sur la prime d'assurance par un impôt sur le capital assuré.

Cet impôt a été fixé par le deuxième paragraphe de l'article 6 de la loi du 23 août 1871 ainsi qu'il suit :

« Pour les assurances contre l'incendie et annuellement, à raison de 8 0[0 du montant des primes, ou, en cas d'assurances mutuelles, des cotisations ou des contributions. »

L'impôt, disent les auteurs de la proposition, pèse donc sur les risques et non sur le capital. Que la compagnie d'assurance augmente la prime proportionnellement aux chances d'incendie, rien de plus juste ; mais que l'Etat procède de la même manière, c'est ce qui ne semble pas équitable à nos honorables collègues. Suivant eux, cet impôt est véritablement « l'impôt du danger », car la récolte paye trente fois plus que le bâtiment de Paris, et le propriétaire de la maison couverte en chaume quarante fois plus que celui de la maison couverte en ardoises.

En un mot, ce sont l'industriel et le cultivateur qui, avec le système inauguré par la loi de 1871, supportent l'impôt le plus lourd, et c'est le travail en général qui souffre de cet état de choses.

Il semble qu'il appartient à un gouvernement démocratique de donner, au contraire, au travail sous toutes ses formes, des encouragements et des facilités pour lutter contre la concurrence étrangère, surtout alors que celle-ci tend à s'imposer avec une supériorité qui, dans beaucoup trop de cas, lui est assurée par notre législation elle-même.

D'ailleurs, les auteurs de la proposition ont pu acquérir la certitude que l'impôt sur le capital assuré produira, à raison de 0 fr. 08 pour 1.000 francs, une somme à peu près équivalente à celle que rapporte au Trésor l'application de la loi de 1871.

Ces raisons ont prévalu au sein de votre commission et ont entraîné sa détermination.

A l'unanimité, elle vous propose donc de prendre en considération la proposition de M. Bourgeois (Jura) et de ses collègues.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 18 mai. — Le centre de tempête qui se trouvait hier matin au large de l'Irlande, s'est approché rapidement du continent pendant l'après-midi, il s'éloigne maintenant vers le Nord-Est. Le baromètre est en baisse de près de 7 mm sur les côtes de France et d'Espagne où il souffle du S.; de très mauvais temps ont dû sévir au large, la mer est grosse à l'entrée de la Manche et sur les côtes du Morbihan.

La température est encore en hausse et l'isotherme de 15° passe aujourd'hui par Paris. Ce matin, le thermomètre marquait 7° à Bodo, 12 à Copenhague, 14 à Nantes et 21 à Oran.

En France, le temps est à l'orage.

Hier, à Paris, ciel nuageux ; la température moyenne 18°,6 a été encore supérieure de 1° à la normale.

L'EXPOSITION SCOLAIRE

DE L'HOTEL-DE-VILLE, A LILLE

II

Après avoir examiné l'agriculture, passons à la section scolaire proprement dite.

Nous la diviserons en travaux des garçons d'une part, travaux de filles de l'autre, bien que cette classification ne soit pas officiellement faite.

Nous commencerons notre étude par les travaux du sexe faible, car on nous en voudrait, je pense, de ne pas faire acte de déférence en cette occasion, envers la section d'ordinaire la plus gracieuse du genre humain.

Ces travaux sont de quatre genres : tout d'abord ceux envoyés par l'école normale d'institutrices, qui se rapportent surtout à la coupe et à l'assemblage des vêtements, à la couture des objets usuels, au crochet, au tricot, à la tapisserie et à la broderie ; puis ceux exposées par les deux écoles primaires supérieures de Lille et de Douai, comprenant surtout la confection des vêtements, la lingerie, la broderie et le travail des fleurs artificielles ; après eux, ceux provenant des écoles primaires élémentaires des communes, où nous remarquons des travaux usuels de toute nature, tels que piquages, broderie, crochet, etc. ; enfin, ceux qui sont dus aux élèves des écoles maternelles.

Mais cette classification n'est pas bien distincte à l'exposition lilloise : il faut que le visiteur la fasse de lui-même.

D'une manière générale, nous remarquons avec satisfaction dans cet ensemble l'exclusion à peu près complète des travaux de luxe. Les maîtresses ont visé avant tout à l'utile, aux travaux de ménage; elles ont eu raison. Celles de leurs jeunes élèves qui qui ne se destinent pas à l'instruction peuvent trouver ainsi, au sortir de l'école, une carrière, un métier, une existence possible, qui les arme contre les difficultés et les pièges de la vie

Il nous serait difficile d'accorder une mention aux principales exposantes; nous allons essayer néanmoins d'indiquer quelles sont celles dont les travaux attirent le plus l'attention du public.

Dans l'exposition des écoles de Lille, par exemple, nous signalerons les divers spécimens de lingerie, exposés par Mlle Delhaye, les étoffes et habillements brodés envoyés par Mlle Metzler (sœur Thérèse), les broderies de luxe (sur coussin, sur siège d'escabeau, etc.) des élèves de Mlle Helluy, les robes d'enfant au crochet exécutées chez Mlle Lehret, la jolie poupée habillée due au travail collectif des élèves de Mlle Brogniart, etc., etc., puis les peignoirs, robes, confections, etc., résultat du cours de coupe et d'assemblage professé par Mlle Morel. Nous en oublions beaucoup : il faut tout pardonner à une mémoire de journaliste.

A Roubaix, le cours de coupe de Mlle Ecrement a produit de véritables merveilles. Nous citerons entre autres deux charmantes robes d'enfant satin et dentelles, puis des robes de baptême, confections, objets de lingerie, etc., le tout plein de goût, affiné, travaillé avec art. Même observation pour l'exposition de Mme Pfammater, de la même ville où foisonnent surtout les objets de lingerie, d'une exécution gracieuse et pleine de coquetterie, joints à quelques confections vestons et corsages d'une excellente exécution.

Dans le coin réservé à Douai, nous remarquons aussi de jolis objets confectionnés, dûs au travail des élèves de Mlle Rompteau : ornements divers en laine tricotée, bérets, embrasses de rideaux, dessous de lampes, poupées habillées, meubles en miniature, découpures variées, il y a là des spécimens de tout ce qui se rapporte au travail manuel de la femme.

A Dunkerque, deux expositions surtout méritent l'attention; celles de la sœur Cléry et de Mlle Decourtray. Les tricots exposés semblent avoir atteint tout le fini désirable ; les peintures sur soie sont réussies, les broderies sont exécutées avec goût.

A Hazebrouck, Mlle Parisot expose des échantillons de lingerie qui ne manquent ni de cachet, ni d'originalité.

A Valenciennes, un bon point à Mlle Lemaire pour ses ouvrages de tapisserie sur canevas et ses charmants objets de literie tricotés.

Si nous sortons des grandes villes, nous constatons encore une réelle perfection dans les travaux manuels des jeunes filles. Citons au hasard : à Lallaing, un album d'objets de lingerie exécuté à l'école dirigée par la sœur Delvallée; à Fournes, un magnifique couvre-lit d'une seule pièce au crochet et un joli fichu de laine envoyés par la sœur Mousset, etc., etc.

Enfin une place à part a été donnée dans la grande salle à l'école supérieure de Lille, dirigée par Mlle Deghilage ; à l'institut Sévigné, de Roubaix, dirigé par Mlle Coulbeaux, et l'école normale d'institutrices de Douai. L'exposition sans contredit la plus complète est celle de l'école de Lille, qui comprend sur un assez vaste espace tout un étalage fort bien agencé de poupées habillées, chapeaux d'enfants, chemisettes, robes de bébés, tapis de table, mouchoirs ornés, écrans brodés, bérets en laine, bas tricotés, éventails peints, etc. Vient en seconde ligne l'école de Roubaix, qui s'est surtout appliquée à présenter de beaux ouvrages au crochet, des broderies bien réussies et quelques bonnes tapisseries ; puis l'école normale d'institutrices de Douai, dont l'exposition foisonne surtout en bons travaux de lingerie.

Bref, on peut constater qu'il y a là tout un ensemble d'efforts sérieux, qui a porté, ses fruits et dont les résultats méritent d'obtenir la visite du public. Celui-ci d'ailleurs, ne fait pas défaut, et dans ces deux jours de pluie que nous venons de traverser, où les abords du concours régional n'étaient qu'un véritable cloaque, qui en interdisait l'entrée, la foule s'est empressée de se porter à l'exposition scolaire et à celle d'horticulture; ce n'était pas vraiment une sinécure pour les agents de service que d'entretenir la circulation dans le flot houleux et bigarré des visiteurs des premiers jours.

Après l'exposition des travaux manuels de la femme, nous parcourrons demain la partie de la salle réservée à l'exposition des écoles de garçons : là, encore, il y a pour ceux qui s'intéressent aux choses de l'instruction, nombre d'excellentes choses à voir et de véritables progrès à constater. Nous réserverons pour demain ce dernier examen.

(*A suivre*) LOUIS LE LAIR.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 14 mai 1886. — Présidence de M. Delfosse

(*Suite*)

Impôt sur les huiles minérales lubrifiantes. — La chambre de commerce de Fécamp a adressé le 29 mars dernier à M. le ministre du commerce une pétition tendant à faire frapper, à leur entrée en France, d'un droit de douane d'au moins 30 francs par cent kilogrammes toutes les huiles minérales lubrifiantes. A l'appui de cette élévation de droit sur les oléo-napthes et leurs similaires destinés au graissage des machines, la pétition fait valoir la nécessité de protéger l'agriculture.

Il n'est pas possible à la chambre de commerce de Roubaix de s'associer à cette pétition.

L'emploi des huiles minérales s'est développé dans les usines et manufactures à cause de leur supériorité comme huiles de graissage sur les huiles végétales ou animales qui oxydent le matériel et augmentent par le cambouis la dépense de force. Il y a longtemps que l'industrie a renoncé à ces dernières huiles ; elle ne peut plus s'en servir non seulement pour le graissage des machines, mais encore pour l'ensimage des laines communes et du jute. Les droits dont on frapperait les oléo-naphtes n'auraient donc pour effet que de grever l'industrie sans aucun avantage pour l'agriculture. Sans doute celle-ci souffre, mais l'industrie ne souffre pas moins, et le moment serait mal choisi pour lui imposer de nouvelles charges. Les huiles minérales sont admises en franchise ou à peu près par la plupart des nations européennes, les frapper à leur entrée en France de droits quasi prohibitifs serait encore augmenter, pour l'industrie nationale, les difficultés déjà insurmontables de la lutte.

***

Excitations à la violence et à la grève dont les ouvriers sont l'objet de la part de personnes étrangères à l'industrie et au travail. — La Chambre de commerce de Douai a pris, le 8 avril dernier, sur la proposition de M. Alain-Chartier, une délibération concernant les excitations à la violence et à la grève dont les ouvriers sont l'objet de la part de personnes étrangères à l'industrie.

Que les ouvriers discutent et défendent leurs intérêts par tous les moyens légaux jusques et y compris la grève, c'est leur droit et l'on ne songe nullement à l'entraver; mais ce qui ne peut se tolérer, c'est que des personnalités étrangères à l'industrie et à la classe ouvrière cherchent, dans un intérêt personnel et dans un but de popularité malsaine, à exciter par la parole et par la Presse les ouvriers à la violence et à la grève.

La Chambre de commerce de Douai, se plaçant exclusivement au point de vue des intérêts économique du pays, de la prospérité de la classe ouvrière et de l'industrie nationale, demande instamment :

1· Une plus fréquente application de l'article 414 du Code pénal.

2· Que le Gouvernement appuie auprès du Parlement le vote de disposition nouvelle qui, punissant les provocations ou excitations commises par la voie de la parole, de l'écriture ou de la Presse, aux actes prévus par l'article 414 du code pénal, frappent de peines plus sévères les auteurs de ces délits, étrangers à l'industrie ou au travail et plus encore ceux qui ne sont pas de nationalité française.

La Chambre de commerce de Roubaix s'associe pleinement à la délibération de la Chambre de commerce de Douai et, avec elle, elle est d'avis qu'il y a lieu de provoquer un mouvement d'opinion en faveur d'une plus active répression que les circonstances récentes rendent particulièrement nécessaire.

***

Importation temporaire, nouvelle extension demandée au décret du 13 février 1861. — Le décret du 25 août 1861 étend les dispositions du décret du 13 février 1861, qui autorise l'importation temporaire, en franchisse, des tissus de coton écrus, aux tissus en pièces de laine pure ou mélangée de coton, de soie ou de poil, et régulièrement il reçoit son application lorsque des demandes d'admission temporaire sont soumises au comité consultatif des arts et manufactures.

En ce qui concerne *le tissu de pure laine*, la franchisse de l'admission temporaire n'a été accordée jusqu'à ce jour, lorsqu'il s'agit de la manutention de la teinture, qu'en cas où le *tissu écru* ne perdrait après teinture que *2 pour cent en longueur et 10 pour cent en largeur*, c'est dire que le tissu pure laine *peignée* en a seul profité.

Pour la première fois, l'admission temporaire est sollicitée en faveur de tissus alsaciens fabriqués avec des fils communs *cardés* pour être foulés de *15 à 20 pour cent en longueur et en largeur*, teints et apprêtés dans une teinturerie de Sedan. C'est donc une nouvelle application du décret de 1861, sur laquelle le comité consultatif sera appelé à donner son avis. M. le Président demande l'opinion de ses collègues à ce sujet.

La Chambre de commerce de Roubaix s'est constamment élevée contre le principe même des admissions temporaires qui pour favoriser une industrie en compromettent une autre. Dans l'espèce, notre législation actuelle a surtout le défaut de procurer aux tissus étrangers, par suite des marques françaises apposées par le teinturier, l'imprimeur ou le brodeur, de fausses lettres de naturalisation à l'aide desquelles une concurrence qui peut être appelée déloyale et qui est en tous cas préjudiciable à nos exportations, nous est créée au dehors. En conséquence la Chambre invite M. le Président à repousser de toutes ses forces cette extension nouvelle qu'on voudrait donner au décret de 1861.

***

Musée industriel et commercial à Porto. — Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre du commerce et de l'industrie informant la chambre que le gouvernement portugais vient de fonder un musée commercial et industriel à Porto ; que la direction de cet établissement a réservé une section destinée à recevoir une exposition permanente et gratuite des produits français, échantillons, catalogues, prospectus etc., et que la correspondance relative aux relations à établir avec l'institution dont il s'agit doit être adressé à M. Joaquim de Varconcellos, conservateur du musée industriel et commercial à Porto (Portugal).

***

Exploration commerciale de M. E. Viard dans le bas Niger. — La chambre vote une subvention de 100 francs en faveur de l'exploration commerciale entreprise par M. E. Viard dans le bas Niger, exploration patronée par le syndicat de protection et de propagation des produits de l'industrie française.

***

Annuaire des colonies françaises. — La Chambre donne acte à M. le président du dépôt de six fascicules de l'*annuaire agricole industriel et commercial des colonies de la République française pour 1885*. Les fascicules qui concernent la Martinique, le golfe de Guinée, la Guyane française, la Cochinchine, Mayotte, Nossi-Bé, sont mis à la disposition des intéressés au secrétariat de la chambre (Bibliothèque publique). Le président,

A. Delfosse.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La troisième séance de la session ordinaire de mai du Conseil municipal aura lieu vendredi 21 mai, à 7 h. 1[2 du soir. Voici un supplément à l'ordre du jour de la précédente séance qui est loin d'être épuisé :

1, Commission administrative de la caisse des retraites; demande de pension formée par Mme Rachez, veuve d'un receveur d'octroi. — 2. Id. Demande de pension formée par M. Pierre Didry, commis principal de l'Etat-Civil. — 3. Bureau de bienfaisance ; comptes et budgets. — 4. Corps des Sapeurs-Pompiers ; demande d'un crédit supplémentaire de 4.797 fr. 46. — 5. Société hippique ; demande de subvention. — 6. Service des Eaux : demande de gratification en faveur de Mme Maes, veuve d'un employé du service des Eaux. — 7. Mesure public ; homologation d'un bail relatif à un immeuble du boulevard Gambetta. — 8. Comptes de la fabrique de la paroisse Notre-Dame pour l'exercice 1885 ; budget de l'année 1887 ; avis du Conseil municipal.

Rapports des commissions. — 1. Caisse des retraites : modifications à apporter au règlement. — 2. Fourneaux économiques ; compte-rendu de la gestion. — 3. Institution Notre Dame des Victoires ; désignation des boursiers.

Le tribunal correctionnel de la Seine vient de condamner à quinze jours de prison pour entrave à l'exercice d'un culte reconnu un nommé Lefebvre qui avait troublé par certains cris le salut de dimanche dernier à l'église de la Trinité.

Le lundi de la Semaine-Sainte, un fait analogue s'est produit à Roubaix. Trois vendeurs d'un journal prêtrophobe ont tenu une conduite scandaleuse à l'église St-Martin, et l'un d'eux, par une grossière interpellation proférée au milieu du silence des fidèles, a interrompu le sermon du prédicateur. Une courte panique s'en est suivie ; des femmes se sont trouvées mal ; de graves accidents auraient pu survenir par le fait de cet étrange partisan de la liberté de penser (?)

Une enquête a été ouverte à ce sujet ; on a transmis le procès-verbal au parquet ; et puis.... un mois s'est écoulé sans qu'on n'entende plus parler de rien. Poursuivra-t-on l'affaire ? Nous serions curieux de le savoir.

Il serait vraiment extraordinaire qu'un délit valant à son auteur 15 jours de prison à Paris demeurât impuni à Roubaix.

Nous avons publié hier la nomenclature des travaux des instituteurs de Roubaix figurant à l'exposition scolaire de Lille. Le catalogue officiel contient une omission qu'il convient de réparer :

M. Glaise, directeur de l'école de la rue du Bois, a exposé : 1· Un musée scolaire, Industrie locale; 2· Un album de dessins appliqués à l'industrie roubaisienne; 3· Un catalogue du musée avec renseignements sur l'importance de l'industrie, la provenance des matières premières, leurs différentes manipulations; 4· Une carte indiquant les pays en relations avec Roubaix.

MM. Glaise, directeur et Waultier, instituteur-adjoint à l'école précitée, ont aussi exposé trois grands tableaux d'anatomie servant à l'étude : 1· du système nerveux, 2· de la circulation du sang, 3· de l'intérieur du corps humain.

Demain soir, la *Grande-Harmonie* ouvrira la série des concerts publics d'été sur la place Chevreul.

Depuis deux ou trois ans, ces concerts sont devenus un lieu de rendez-vous pour tout ce que Roubaix compte de filles interlopes et de rôdeurs nocturnes, des nuées de gamins bruyants et effrontés achèvent, par leurs cris et leurs ébats, d'enlever tout charme à ces auditions musicales.

Ces concerts avaient pourtant été institués dans un but essentiellement louable; on voulait procurer à la population laborieuse quelques heures de saine distraction après les fatigues d'une longue journée de travail.

La présence de la tourbe signalée plus haut a malheureusement tout gâté. Point n'est besoin de rappeler les scènes de désordres qui se sont produites plusieurs fois dans le courant de l'été dernier, où des bandes de deux ou trois cents individus pourchassaient des femmes,—peu intéressantes à la vérité — les outrageaient, renversaient les tables des cafés voisins, insultaient les promeneurs paisibles.

Il faut que ces incidents regrettables ne se renouvellent pas cette année ; il faut que l'honnête ouvrier puisse écouter tranquillement la musique et ne se voie pas priver d'un plaisir auquel il attache tant de prix.

Nous pensons donc que l'on prendra les mesures d'ordre nécessaires pour imposer aux perturbateurs et aux fâcheux et permettre aux honnêtes gens d'assister à ces concerts où ils craignaient de conduire leurs familles.

Derniers échos de l'incendie du 22 avril 1885. — A la suite du sinistre qui a détruit, l'an dernier, une partie des loges foraines installées sur le boulevard Gambetta, une somme assez considérable, provenant du crédit voté par le conseil municipal et de dons particuliers, avait été mise à la disposition de l'administration pour indemniser les forains de leurs pertes. Depuis longtemps, presque toutes les victimes de l'incendie ont reçu leur part de secours; deux seulement, Mme Salva, et M. Philippe Lomeur, propriétaire du *Musée Indien*, ne se sont pas encore présentées pour toucher le complément d'indemnité qui leur revient.

Trois habitants de la rue de Babylone, le mari, la femme et la belle-sœur, seront poursuivis pour s'être rendus coupables de coups et blessures volontaires sur la personne d'une fille demeurant chez eux.

Wattrelos. — Le carroussel est définitivement remis au jeudi 3 juin, jour de l'Ascension.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

TOURCOING

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire vendredi 20 mai. Voici l'ordre du jour :

Dépenses imprévues. — Emploi du Crédit. — Contributions directes. — Répartiteurs. Présentation d'une liste double de candidats. — Jury criminel. — Nomination de deux membres par canton, pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste préparatoire. — Hospices. — Nomination d'un administrateur, en remplacement de M. Delepoulle, décédé. — Caisse d'épargne. — Nomination d'un membre en remplacement de M. Delepoulle et remplacement d'un membre démissionnaire : remplacement ou renouvellement du mandat de quatre autres membres ; compte rendu des opérations de 1885 ; communication.

Recensement de la population. — Crédit. — Modifications au périmètre de l'agglomération. — Nouveau cadastre. — Reliure des plans, crédit. — Usine à gaz. — Marchés pour approvisionnements de charbons. — Institut Pasteur. — Proposition de souscription — Corps des sapeurs-pompiers. — Admissions à pensions de retraites. — Envoi à la mer d'enfants rachitiques ou scrofuleux. — Service des eaux. — Indemnités proposées par la commission mixte en faveur de l'ancien régisseur comptable et de la veuve d'un employé décédé.

Etudes d'épuration des eaux de l'Espierre. — Indemnité en faveur d'un conducteur des Ponts et Chaussées. — Service médical et pharmaceutique de nuit. — Projet d'organisation. — Ecoles primaires. — Rappel du supplément de traitement dû, pour le dernier trimestre de 1884, à divers instituteurs ayant acquis 3 ans de résidence au 1er octobre de la même année. — Crédit. — Etudes. — Projet d'organisation. — Cesssions de terrains à la voie publique. — Règlement d'indemnités. — Projet d'établissement d'une distribution d'eau potable. — Conditions des soumissions d'abonnements à recueillir. — Ecoles primaires et écoles maternelles. — Règlement du montant des subventions à réclamer de l'Etat pour mobiliers personnels.

Caisses de retraites des employés municipaux, — de retraites et de secours des Sapeurs-pompiers. — Situation au 31 décembre 1885. — Demandes de bourse en faveur d'un sourd-muet et d'une sourde-muette. — Cours public d'allemand. — Succès d'un élève. — Communication. — Elèves boursiers de la ville. — Communication. — Legs aux Hospices, au bureau de bienfaisance et aux Petites-Sœurs des Pauvres. — Avis. — Maison rue de Tournai, n° 44. — Renouvellement de la police d'assurance. — Maison rue de Tournai, n° 16. — Projet d'acquisition. — Enlèvement des boues au Blanc-Seau. — Nouveau marché.

Création d'un cours complémentaire de filles à l'école de la rue des Orphelins. — Approbation ministérielle. — Communication. — Transformation du cours complémentaire de garçons de la rue de Gand, en école primaire supérieure de deux ans. Approbation ministérielle. — Approbations et nouvelles constructions à ériger et matériel d'outillage à installer par suite de ladite transformation et en exécution de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 1885. — Ecole du Pont de Neuville. — Nomination d'un 3e adjoint. Crédit pour mobilier personnel et traitement.

Location ou achat d'un immeuble pour dépôt de matériel de secours d'incendie et hôtel du corps des Sapeurs-Pompiers. — Réorganisation de ce corps dont l'engagement expire le premier mai 1887. — Hôtel-Dieu. — Projet de construction d'un pavillon, adossé pour cabinets d'aisances. — Tramways. — Droits de stationnement. — Arrêté du Conseil de Préfecture condamnant le syndic au paiement, projet de pourvoi de ce dernier, — lettre du syndic, communication. — Ancienne réclamation de la Compagnie belge de l'Espierre. — Arrêté du Conseil de Préfecture concernant la suite à donner à l'expertise, avec les modifications ordonnées par l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 février 1885.

Construction d'un bureau d'octroi et installation d'un pont à bascule à la barrière de Lille. — Déplacement de la barrière du Tilleul et construction d'un bureau pour le préposé. — Droits de places aux foires et marchés. — Observations de l'autorité supérieure concernant la taxe de colportage. — Chemins vicinaux — Evaluation des dépenses en 1887 et ressources à y affecter. — Vote des cinq centimes ordinaires et des trois centimes extraordinaires. — Instruction primaire. — Vote des quatre centimes ordinaires.

Traitement des gardes-champêtres. — Vote des centimes à y affecter. — Compte administratif du Maire et compte de gestion du receveur municipal pour 1885. — Compte administratif de 1855 et budget supplémentaire de 1886 des Hospices et du Bureau de bienfaisance. — Comptes des fabriques pour 1885 et budget pour 1887. — Prix d'acquisition de l'immeuble affecté à l'Hôtel des Postes. — Proposition d'anticipation de paiement. — Crédit. — Construction d'un aqueduc, rue de Paris. — Etablissement de nouvelles bouches d'incendie.

Usine à gaz, emploi du reste de l'emprunt de 350.000 fr. Construction d'une habitation pour le directeur, d'un magasin au charbon, achat d'un casse-coke, etc. — Discussion de rapports de commissions, comptes des fabriques d'Eglises pour 1884. — Rapports de commissions. (Lecture et discussion s'il y a lieu). — Commission des finances. — Projet d'achat d'un terrain pour le bureau d'octroi à la barrière de Lille. — Commission des finances. — Location de la maison rue de Tournai, 12; Etat des sommes irrécouvrables. — Commission des finances et de l'instruction publique. — Demande d'indemnité au frère visiteur pour suppression des classes dites des manufactures.

Finances et Gaz. — Vœu pour la mise en adjudication des charbons destinés aux établissements communaux. — Travaux. — Mitoyennetés de murs de propriétés communales; Règlement et indemnités. — Beaux-Arts. — Monument à ériger à la mémoire des victimes de la catastrophe du 22 juin 1885. — Halles et marchés. — Proposition de M. Dewyn concernant des modifications dans le régime des halles et marchés. — Voirie. — Construction d'un aqueduc, rue latérale à l'ancienne gare. — Rue d'Anvers. — Demande de classement. — Chemins vicinaux. — Emploi des ressources disponibles. Proposition de M. Dewyn. — Spéciale. Projets d'emprunts et de grands travaux d'utilité publique.

Le Canal de Tourcoing. — Sous ce titre, le *Journal de Tourcoing* donnait, dans l'un de ces derniers numéros des détails sur le tracé définitif de l'embranchement du canal de Roubaix sur notre ville, et terminait son article par ces lignes : « C'est encore à la République que reviendra l'honneur de cette grande œuvre. »

Sans vouloir discuter le mérite exclusif qu'on attribue au gouvernement républicain dans la création de notre canal dont le projet a subi, il faut l'avouer, toutes les lenteurs administratives qui n'ont peut-être servi qu'à augmenter la dépense, nous tenons à réparer une omission de notre confrère en ce qui concerne les promoteurs de ce projet.

L'initiative fut prise par notre Chambre de commerce : les nombreuses démarches de ses membres et en particulier de son président, M. Charles Jonglez, notre député actuel, ont puissamment contribué à la réalisation d'une entreprise appelée à rendre d'incontestables services à l'industrie locale.

La question est ancienne déjà. En 1852, lors d'une visite que Napoléon III fit à Tourcoing, M. Philippe Motte remit à l'empereur un mémoire demandant, au nom de la Chambre consultative des arts et manufactures, l'achèvement du canal de Roubaix par Tourcoing en le faisant passer au point de la rue Neuve-de-Roubaix, où se trouve actuellement l'établissement de M. Darras, et le Conseil municipal offrait, en 1853, son concours pour 330,000 francs à la réalisation de ce projet.

La question n'eut pas alors de solution et par la suite la Chambre de commerce tenta à différentes époques de la faire revivre.

En 1877, sur la proposition de M. Jonglez, son président, elle émettait un vœu en faveur du du projet de déviation de la Deûle entre le Grand-Tournant et Sainte-Hélène, étudié par les ingénieurs de la navigation sur la demande des comités des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais : les avantages à retirer du transport par eau des charbons préoccupait à juste titre nos industriels.

Quand, en 1878, M. de Freycinet conçut ses vastes projets de travaux publics, la chambre de commerce invitée à émettre les vœux qu'elle croirait utiles, chargea l'un de ses membres, M. D. Leurent, de dresser un rapport qui fut soumis à la commission d'enquête. Le mémoire de M. Leurent traitait d'un projet de canal se détachant du canal de Roubaix au bief de partage, passant à l'est ou à l'ouest de Tourcoing et empruntant la Becque de Neuville pour aller rejoindre la Lys en côtoyant de très près la commune d'Halluin. Ce canal, d'une longueur d'environ douze kilomètres, aurait coûté quatre millions de francs. Mais il était d'intérêt local et aussi d'intérêt général puisqu'il aurait mis en communication directe Lille et Roubaix avec Courtrai, Gand et Anvers, en reliant utilement le bassin de l'Escaut avec celui de la Lys, et de plus son exécution ne présentait pas de grandes difficultés.

M. Jonglez défendit le projet devant la commission régionale ; sur le rapport de M. Bertin, ingénieur en chef de la navigation, le principe d'un embranchement du canal de Roubaix fut admis, mais pour un parcours de deux kilomètres seulement. A partir de cette époque, M. Jonglez fit les plus actives démarches près du gouvernement pour obtenir la réalisation du projet adopté par la commission spéciale. En Août 1878, accompagné de M. Roussel-Défontaine, alors maire de Tourcoing, il en entretint M. de Freycinet, de passage à Lille. En mai 1879 de nouvelles sollicitations furent présentées, de concert avec M. D. Debuchy, député, à M. Deusy, président de la sous-commission des voies navigables.

Sur ces entrefaites le conseil municipal se préoccupa de la question et vota une subvention de 200.000 francs pour concourir à l'exécution de l'embranchement. Mais la commission d'enquête parlementaire, croyant à tort que le canal de Roubaix, traversant le territoire du Blanc-Seau, pouvait desservir notre ville, ne se montrait pas très favorable au projet. Il y avait donc de ce côté de nouvelles difficultés à vaincre. Le président de notre chambre de commerce ne se laissa pas décourager par les obstacles et saisit toutes les occasions pour attirer l'attention du gouvernement sur cette question du canal : c'est ainsi que, lors du passage de M. Tirard à Tourcoing, M. Jonglez fit à ce ministre un exposé complet de tous les avantages à retirer de l'exécution du projet.

Sur l'avis que le gouvernement se montrerait plus favorable si la ville consentait à prendre à sa charge une part plus importante sur la dépense totale évaluée à 900.000 francs, le Conseil municipal porta, le 5 Novembre 1879, la subvention à 300.000 francs, à la suite d'un rapport qui lui avait été présenté à ce sujet par une commission mixte. La loi du 5 août 1879 avait consacré le projet tout en le subordonnant à l'intervention de la ville pour moitié de la dépense, soit 450 000 francs. D'après les plans dressés à cette époque par M. l'ingénieur en chef Bertin, l'embranchement devait prendre naissance au Blanc-Seau, longer le boulevard à peu près parallèlement pour aboutir derrière la place Thiers avec prolongation jusqu'à la gare des Francs ; depuis, ce tracé a été légèrement modifié.

Après le vote des 300.000 francs par le Conseil municipal on aurait pu penser que toutes les difficultés étaient aplanies : mais il fallut recommencer près de M. Sadi-Carnot les démarches qui avaient été faites chez ses prédécesseurs.

Au commencement de 1882, M. Jonglez se proposait, d'accord avec M. Hassebroucq, Maire, de déposer au Conseil général un vœu tendant à inscrire au budget départemental une somme de 25.000 francs comme subvention à ajouter à celle de 300.000 fr. déjà offerte par la Ville, quand, à l'ouverture de la séance du Conseil général du 20 avril 1882, M. Jules Cambon, alors Préfet du Nord, qui avait vivement soutenu la demande près du gouvernement, annonçait l'acceptation de l'offre de la ville et la mise à l'enquête de l'avant-projet. Enfin a paru en Décembre 1882, le décret d'utilité publique.

M. Gruson, ingénieur en chef, vint, en mars 1883, examiner sur place le projet de tracé de l'embranchement qui devait se terminer derrière le peignage de M. F. Lorthiois au lieu de se prolonger jusque la rue de Dunkerque, ainsi qu'il en avait été question tout d'abord. Ce dernier projet fut agréé par la Municipalité, et la Chambre de commerce ne crut devoir insister pour le premier parcours afin de ne pas compromettre ou retarder l'exécution. Malgré cela, pour quelques points de détails, la question traina longtemps encore, et la la Ville dut faire de nouveaux sacrifices en portant sa subvention à 347.000 francs.

Voilà plus de trois ans que notre canal est déclaré d'utilité publique, et les travaux ne sont pas encore commencés. Ils le seront prochainement, nous voulons y croire mais nous souhaitons que la période d'exécution soit moins longue que l'a été celle d'instance et d'étude.

Nous avons donné de cette question l'historique basé sur des documents officiels afin que l'on sache bien le rôle joué par notre Chambre de commerce qui, dans cette affaire, comme dans toutes celles qui touchent aux intérêts industriels de notre ville, s'est toujours montrée à la hauteur de sa mission. J. P.

Neuville-en-Ferrain. — Deux incendies se sont produits dans la soirée de lundi pendant que les pompiers fêtaient joyeusement leur patron St-Mamert.

Le feu s'est d'abord déclaré dans le fournil de la femme Alphonse Catteau, au Bailly : les secours étant arrivés promptement, on se rendit facilement maître de l'incendie avant qu'il ait pu faire de grands dégâts.

Un peu plus tard des voisins virent sortir de la fumée d'une maison occupée par la veuve Descamps.

Une lampe de pétrole renversée par mégarde avait enflammé un tas de vêtements. Quelques seaux d'eau eurent raison du feu. Mme Descamps qui est âgée de 80 ans, demeure seule : elle courait grand risque d'être asphyxiée si son voisin, Jules Vandamme, n'était venu à son secours.

Des deux côtés les pertes, peu importantes, sont couvertes par une assurance.

LILLE

M. de Mun à Lille. — On annonce pour samedi, à 8 heures 1[2 du soir, une conférence de M. le comte Albert de Mun, au Cercle des étudiants.

Les écoles libres des paroisses pauvres. — La troisième liste de souscription en faveur de ces écoles a produit 5,370 fr. Ce qui, joint aux listes précédentes donne un total de 82,100 fr.

On lit dans le *Nouvelliste du Nord* : « Depuis deux jours s'étalent sur les murs de cette ville des placards dont nous n'avons pas parlé, tellement était grave l'accusation qu'ils portaient. Il paraîtrait, en effet, que la municipalité lilloise, ne pouvant remplir ses écoles officielles, aurait donné l'ordre à tous ses employés d'y envoyer leurs enfants et aurait menacé de renvoi les employés qui auraient choisi les écoles libres. Il y a là un véritable abus de pouvoir et nous avons tout d'abord refusé d'